

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

LES DIFFÉRENTES FORMES DE VOLONTARIAT À L'ÉTRANGER

Principe

En France, le volontariat est un statut défini juridiquement. Il existe des contrats de volontariat, comme il existe des contrats de travail. Les contrats de volontariats ne s'appellent pas CDI ou CDD, mais VSI, SVE, SCV, VNU...

Ces contrats sont régis chacun par des règles spécifiques et permettent de bénéficier d'une protection et d'avantages particuliers. Ils prévoient tous une indemnisation financière. Parfois, on parle de dispositifs de volontariat ce qui veut dire strictement la même chose. Les volontariats sous contrats sont avantageux et ils sont très demandés. Pour une offre de mission, il y a des dizaines, voire des centaines de candidatures. Ils sont donc très sélectifs.

Service civique

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) sans conditions de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Le Service Civique, indemnisé 580 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Plus d'information

<http://www.service-civique.gouv.fr/page/les-conditions-pour-m-engager>

Volontariat associatif

Le volontariat associatif a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale par des actions de type très varié : à caractère éducatif, environnemental, humanitaire, sportif, etc. Les actions à caractère religieux ou politique en sont cependant exclues.

Principe :

Il s'agit d'un engagement citoyen au service de l'intérêt général dans une association ou une fondation dans les domaines de : la prévention, l'exclusion, la jeunesse, personnes âgées, l'éducation, les sports, les loisirs, la culture, le handicap, la santé, l'humanitaire, l'environnement,...

Conditions

Avoir plus de 25 ans, être citoyen d'un pays de l'Espace Economique Européen

Déroulement et durée de la mission

La mission est accomplie en France ou à l'étranger, elle dure de 6 à 24 mois sur une amplitude de 24h à 48h par semaine.

La mission peut s'effectuer auprès d'associations, de fondations reconnues d'utilité publique ou dans les établissements publics basés dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Indemnisation

Le volontariat associatif n'est pas un contrat de travail : la personne volontaire bénéficie

d'une indemnité qui prend en compte le temps consacré à la mission et qui varie entre 119,02 € et 796,91 €

Plus d'information <http://vosdroits.service-public.fr/>

Volontariat International en Entreprise VIE

Le Volontariat International en Entreprises (VIE) permet aux entreprises françaises de confier à un jeune de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois.

Le volontaire international est rémunéré, entre 1300 et 3681,64 euros nets par mois, selon le pays. Tous les métiers sont concernés.

Plus d'information

<http://www.civiweb.com>

www.businessfrance.fr

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10040>

<https://www.pole-emploi.fr/>

Volontariat International en Administration VIA

Ambassades, alliances françaises, instituts de recherche, missions économiques... Le Volontariat International en Administration (VIA) permet de partir travailler à l'étranger pour des services de l'État français.

Le Volontariat International en Administration est réservé aux personnes pouvant s'y consacrer à plein temps et satisfaisant à certaines conditions cumulatives suivantes :

- accepter les obligations de discrétion, de convenance et de réserve liées à la nature diplomatique de la mission,
- être ressortissantes d'un pays de l' Espace Economique Européen ,
- être âgées de 18 à 28 ans,
- être étudiantes ou diplômées en recherche d'emploi.
- ne pas avoir de casier judiciaire
- accepter les obligations de discrétion, de convenance et de réserve liées à la nature diplomatique de la mission.

Les missions durent entre 6 et 24 mois. Elles se déroulent dans les ambassades, consulats, services culturels et de coopération scientifiques et techniques, centres, instituts culturels, alliances françaises, direction général du trésor...La personne en VIA perçoit une indemnité forfaitaire mensuelle de 715€ environ et d'une partie variable.

Plus d'information

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13279>

<https://www.pole-emploi.fr/>

<https://www.civiweb.com/FR/le-volontariat-international/definition-du-via.aspx>

Volontariat International de la Francophonie VIF

Basé sur les valeurs de solidarité, de partage et d'engagement, le programme de Volontariat International de la Francophonie(VIF) offre aux jeunes francophones, âgés de 21 à 34 ans, la possibilité de mettre, durant 12 mois, leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être à la disposition d'un projet de développement et de vivre une expérience de mobilité internationale au sein de l'espace francophone. Ces missions de volontariat sont réalisées au sein d'institutions francophones souhaitant bénéficier de l'appui d'un volontaire pour leurs projets.

Plus d'information

<http://www.francophonie.org/Qu-est-ce-que-le-Volontariat.html>

Volontariat de Solidarité Internationale VSI

Ces missions de volontariat sont réalisées au sein d'institutions francophones souhaitant bénéficier de l'appui d'un volontaire pour leurs projets.

Toute personne majeure sans activité professionnelle peut effectuer un VSI. Il n'y a pas de condition de nationalité ni de limite d'âge. Le volontariat de solidarité internationale permet de s'engager auprès d'associations agréées par le Ministère des Affaires étrangères et du développement international.

Les missions se déroulent hors de l'Espace économique européen sont effectuées auprès d'administrations ou auprès d'associations locales œuvrant dans les domaines du développement, de l'enseignement, du développement rural et parfois des actions d'urgence et durent au maximum 2 ans.

Le montant minimum de votre indemnisation ne peut pas être inférieur à 100 € par mois, hors prise en charge du transport, du logement et de la nourriture. Cette indemnité n'a pas le caractère d'un salaire ou d'une rémunération..

Les droits sociaux sont assurés par l'association garantissant des droits d'un niveau identique à ceux du régime général de la sécurité sociale française. Le volontaire bénéficie au minimum de 2 jours de congés par mois de mission.

Plus d'information :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11444>

Service Volontaire Européen SVE

Cette action du programme Erasmus+ permet à des jeunes de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à leur développement personnel, éducatif et professionnel.

Ce dispositif concerne les jeunes de 17 à 30 ans, citoyens ou résidents d'un Etat membre de l'Union Européenne. Il permet au jeune de se mettre au service d'un projet d'intérêt général à l'étranger durant 2 à 12 mois.

Plus d'information

http://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation_fr

Contactez une structure d'envoi SVE, la plus proche

Correspondants SVE en Moselle

- CLUB UNESCO JEAN LAURAIN METZ

3 rue des Trinitaires - 57000 METZ

Tél : 09 84 44 11 46 - 03 87 51 31 46 - 06 31 96 88 14, e-mail : unescometz@gmail.com

- CENTRE EUROPEEN ROBERT SCHUMAN,

Julie GRATZ

15 avenue de la Libération 57160 CHATEL SAINT GERMAIN

Tél : 03 87 60 10 15, e-mail : centre-robert-schuman@wanadoo.fr

- PAUSE

Dominique Lorette

Mairie – Place de la République 57680 NOVEANT

Tél 0770167824, e-mail : pause@numericable.fr

Fiche CRI-BIJ, SVE Service Volontaire Européen

Volontariat Franco Allemand VFA

Chaque année, des jeunes de 18 à 25 ans effectuent une année de service volontaire dans une un établissement scolaire ou une association de l'autre pays, c'est-à-dire qu'ils y effectuent une mission sociale, culturelle, écologique, etc.

Concrètement, une association française et une association allemande envoient et accueillent simultanément un ou plusieurs jeunes volontaires et assurent leur

accompagnement en concertation.

La durée hebdomadaire de la mission est de 35h maximum par semaine. Les volontaires ont droit à 2 jours de congés par mois. Le programme débute en septembre pour une durée de 10 à 12 mois.

Un tel séjour permet également d'améliorer ses compétences et constitue un atout professionnel. Le VFA fait partie du programme de Service Civique français et certains volontariats font également partie du programme allemand IJFD (Internationaler Jugendfreiwilligendienst).

Plus d'information

<https://www.ofaj.org/programmes-formations/volontariat-franco-allemand.html>

Volontariat pour le patrimoine

Il vise à mobiliser les ONG de jeunesse, qui opèrent dans le secteur de l'éducation non-formelle, dans la promotion et la préservation du patrimoine mondial à travers leur implication dans le travail volontaire international. Les activités sont réalisées par des jeunes volontaires, de différents pays, âgés de 18 à 30 ans. Les « camps d'action » durent généralement entre deux à quatre semaines et accueillent de dix à trente participants volontaires. Ils impliquent les jeunes à entreprendre des actions concrètes et de jouer un rôle actif dans la promotion et la préservation du patrimoine mondial. Le projet de Volontariat pour le patrimoine mondial est coordonné par le World Heritage Centre et le Comité de coordination du service volontaire international CCSVI.

Plus d'information

<http://whc.unesco.org/fr/actualites/1745/>

<https://www.servicevolontaire.org/mission-volontariat/fr/projets-unesco/>

Volontariat des Nations Unies VNU

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est administré par le Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD.

Les VNU sont chargés de soutenir l'Organisation des Nations unies dans divers domaines d'activité : actions humanitaires, développement durable, opérations de maintien de la paix. Ils peuvent être issus de champs de compétences variés : agriculture, santé, éducation, sciences sociales, industrie, infrastructures etc. Les activités des volontaires VNU s'articulent autour de trois volets de contributions marquantes :

- élargir l'accès et améliorer la distribution des services ;
- permettre l'insertion et la participation des personnes marginalisées ;
- mobiliser les communautés par le biais de l'action volontaire.

Exigences minimales à remplir :

- Avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle pertinente
- détenir un diplôme universitaires ou un diplôme de technicien supérieur
- posséder de bonnes connaissances dans au moins une des 3 langues de travail du programme (anglais, français et espagnol)
- Faire preuve d'un fort attachement aux valeurs et aux principes du volontariat
- être capable de travailler dans un environnement multiculturel

Durée : contrat initial de 6 à 12 mois avec possibilité de prolonger pour une période additionnelle d'1 à 2 ans.

Indemnités : Une indemnité leur est versé afin de permettre à ces derniers de maintenir un niveau de vie modeste et sécuritaire dans leur lieu d'affectation.

Plus d'information

<https://www.unv.org/fr/deviens-volontaire>

Corps européen de solidarité

Le corps européen de solidarité est une nouvelle initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

Les jeunes qui y participent devront accepter et adhérer à sa mission et ses principes. Ils concernent des jeunes de 18 à 30 ans.

Au terme d'une simple procédure d'inscription, les participants peuvent être sélectionnés pour prendre part à un large éventail de projets (prévention de catastrophes naturelles, travaux de reconstruction, aide dans des centres de demandeurs d'asile ou assistance sociale auprès de populations dans le besoin,...).

Les projets ont une durée de deux à douze mois. Ils seront menés de manière générale dans les États membres de l'Union européenne.

Plus d'info

http://europa.eu/youth/solidarity/mission_fr

Service citoyen écologique Grande Région

Le service citoyen écologique dans la Grande Région (SCGER) est une forme de service volontaire qui permet à des jeunes âgés entre 18 et 25 ans de vivre une expérience de formation et d'orientation durant laquelle ils pourront travailler et s'engager dans un projet lié à l'environnement et au développement durable en Grande Région.

Des jeunes de la Grande Région (Lorraine, en Wallonie, au Luxembourg, en Sarre ou en Rhénanie-Palatinat, c'est-à-dire les régions frontalières qui forment la Grande Région) se rendent dans une région participante et différente de la leur pour effectuer un volontariat d'une durée qui se situe entre 9 et 12 mois.

Conditions :

Etre domicilié en Lorraine, en Wallonie, au Luxembourg, en Sarre ou en Rhénanie-Palatinat. Aucun niveau d'études particulier n'est demandé.

Etre âgé de 18 à 25 ans.

L'indemnisation et l'assurance maladie et civile sont celles prévues par le dispositif du pays d'accueil : en Allemagne c'est le volontariat écologique (FÖJ), en Belgique c'est le Service Citoyen, au Luxembourg c'est le Service volontaire civique.

Si vous avez déjà effectué un Service Civique en France vous pouvez participer à une de ces missions, car elles sont proposées dans les dispositifs de volontariat des pays d'accueil.

Les missions

Les possibilités de missions sont variées. Toutes permettent d'aborder différents domaines liés à l'environnement et au développement durable. Par exemple :

- La protection des espèces et l'entretien du biotope ;
- Une ferme d'animation ;
- La découverte de l'agriculture et de la viticulture biologique ;
- Le travail en forêt ;
- L'éducation à l'environnement ;
- Le soutien à des associations de protection de la nature et de l'environnement ;
- Un projet de construction écologique, de techniques de l'énergie et de développement durable.

SOURCES

<http://www.cristeel.fr/index.php/jeunesse-et-citoyennete/le-service-volontaire-europeen-sve?id=154>